



**COMPTE-RENDU  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 08 MARS 2012**

---//---

L'an Deux Mille Douze, le huit mars à dix-sept heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Michel BUIILLARD, Député-maire de la Ville de PAPEETE.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 17h20.

Le Conseil Municipal, Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, nomme Mr. Aldo SARCIAUX, Conseiller municipal, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

Le Secrétaire procède à l'appel des membres :

NOM ET PRENOM	PRESENT	ABSENT	PROCURATION A	Observations
BUIILLARD Michel	X			
CLARK Jean-Claude		X		
TEAHA Danièle	X			
MAIOTUI Paul	X			
BOUTEAU Nicole		X	TRAFTON Mareva	
FONG LOI Charles	X			
TRAFTON Mareva	X			
TEMEHARO René	X			
SHAN SEI FAN Victorine	X			
DESTANG Max	X			
TAMA Hinatea	X			
ELLACOTT Alban		X		
LE GAYIC Roméo	X			
PANAI Florienne		X	TEMEHARO René	
ADAMS Myrna	X			
MAI Alain		X	LE GAYIC Roméo	
CHAMPS Agnès	X			
IENFA Jules	X			
PENOT Yvette		X	MAIOTUI Paul	
TANSEAU Robert	X			
LOMBARD Adrien		X		

LIVINE Danielle		X	TAMA Hinatea	
TE PING Antoinette	X			
TEATA Marcelino	X			
PUHETINI Sylvana	X			
BORDET Lily	X			
SUEN KO Régina		X	PUHETINI Sylvana	
SARCIAUX Aldo	X			
GATIEN Johanna	X			
MATAOA Myron		X	TEAHA Danièle	
CARLSON Jean-Michel		X		Est arrivé après l'appel des membres par le secrétaire de séance.
PEU Titaua		X		
TCHEONG Céline		X		
NAIA TERIIPAIA Amaronn		X	GATIEN Johanna	
MAONI Charles		X		
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>15</b>		

-----

Le nombre des membres composant le Conseil Municipal est de 35 dont 35 en exercice.

20 membres sont présents à l'ouverture de cette séance, formant la majorité. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour de cette séance porte sur l'examen des affaires suivantes :

I°) Adoption du compte-rendu de la séance du 15 décembre 2011 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2011 appelle de leur part des observations.

Aucune observation n'a été formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité dans son intégralité.

II°) Décisions prises par le Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation:

- **En matière d'opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux de change :**

2011-160	Contrat d'emprunt passé avec la <b>Banque SOCREDO</b> et contrat de couverture de taux passé avec la <b>BRED BANQUE POPULAIRE</b> pour un montant de 150 millions XPF	19/12/2011
----------	---	------------

- **En matière d'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux :**

2012-03	Contrat administratif d'occupation du domaine public passé avec Melle <b>Nikita CHAINE</b> concernant la mise à disposition	26/01/2012
---------	---	------------

	d'un emplacement de vente au marché municipal pour un montant de 54 450 FCFP/mois.	
2012-04	Contrat administratif d'occupation du domaine public passé avec l' <b>EUURL FISHERMAN WHARFF</b> représentée par son gérant Mr <b>CHUNG SEONG Félix</b> concernant la mise à disposition d'un emplacement de vente au marché municipal pour un montant de 113 850 FCFP/mois.	26/01/2012
2012-05	Contrat administratif d'occupation du domaine public passé avec l'entreprise <b>SNACK GEORGES</b> représentée par Mme <b>TCHONG Danielle</b> concernant la mise à disposition d'un emplacement de vente au marché municipal pour un montant de 39 600 FCFP/mois.	26/01/2012
2012-06	Contrat administratif d'occupation du domaine public passé avec l'entreprise <b>PATISSERIE CHEZ FRANCIS</b> représentée par Mr <b>CHUNG TAN Francis</b> concernant la mise à disposition d'un emplacement de vente au marché municipal pour un montant de 207 900 FCFP/mois.	26/01/2012
2012-07	Contrat administratif d'occupation du domaine public passé avec l'entreprise <b>HITIAA PRODUCTION</b> représentée par Mr <b>COPPENRATH Brice, François</b> concernant la mise à disposition d'un emplacement de vente au marché municipal pour un montant de 59 400 FCFP/mois.	26/01/2012
2012-08	Contrat administratif d'occupation du domaine public passé avec Mme <b>ISAIA épouse MAAMAATUAIAHUTAPU Rosine Teipo</b> concernant la mise à disposition d'un emplacement de vente au marché municipal pour un montant de 58 905 FCFP/mois.	26/01/2012
2012-09	Contrat administratif d'occupation du domaine public passé avec Mme <b>LAU Won Tchih</b> concernant la mise à disposition d'un emplacement de vente au marché municipal pour un montant de 54 450 FCFP/mois.	26/01/2012
2012-10	Contrat administratif d'occupation du domaine public passé avec Mr <b>LIVINE Roger</b> concernant la mise à disposition d'un emplacement de vente au marché municipal pour un montant de 207 900 FCFP/mois.	26/01/2012
2012-11	Contrat administratif d'occupation du domaine public passé avec Mme <b>REYNAL Marie-Thérèse</b> concernant la mise à disposition d'un emplacement de vente au marché municipal pour un montant de 79 200 FCFP/mois.	26/01/2012

2012-12	Contrat administratif d'occupation du domaine public passé avec Mme <b>SANCHEZ Diane</b> concernant la mise à disposition d'un emplacement de vente au marché municipal pour un montant de 79 200 FCFP/mois.	26/01/2012
2012-13	Contrat administratif d'occupation du domaine public passé avec l'entreprise <b>SNACK SUI Pépé</b> représentée par Mme KOAN Colette concernant la mise à disposition d'un emplacement de vente au marché municipal pour un montant de 79 200 FCFP/mois.	26/01/2012
2012-14	Contrat administratif d'occupation du domaine public passé avec l'enseigne <b>SNACK WENDY</b> représentée par Mr TAI Shing Hong concernant la mise à disposition d'un emplacement de vente au marché municipal pour un montant de 79 200 FCFP/mois.	26/01/2012
2012-15	Contrat administratif d'occupation du domaine public passé avec Mr <b>TAUREI Alexis</b> concernant la mise à disposition d'un emplacement de vente au marché municipal pour un montant de 24 750 FCFP/mois.	26/01/2012
2012-16	Contrat administratif d'occupation du domaine public passé avec la <b>SNC MOU &amp; CIE BOUCHERIE BABY</b> représentée par Mme MOU Florence concernant la mise à disposition d'un emplacement de vente au marché municipal pour un montant de 72 000 FCFP/mois.	26/01/2012
2012-17	Contrat administratif d'occupation du domaine public passé avec Mr <b>MOUREU Albert</b> concernant la mise à disposition d'un emplacement de vente au marché municipal pour un montant de 114 000 FCFP/mois.	26/01/2012

• **Autres :**

2011-161	Convention passée avec <b>Maître François QUINQUIS</b> pour une mission générale d'assistance technique de la Commune sous la forme de consultations juridiques et de conseils en toute matière relevant de sa compétence, pour un montant forfaitaire de 250 000 FCFP TTC.	16/12/2011
2011-162	Contrat de dégraissage dans la Ville de Papeete pour l'année 2012 passé avec la <b>SARL NETURBAN API</b> , pour un montant de 400 000 FCFP par mois calendaire.	21/12/2011
2011-163	Portant reconduction pour une année supplémentaire (2012) du marché n°33/2010 du 17 septembre 2010 conclu avec la <b>SA Pacific Petroleum et Services (PPS)</b> le	30/12/2011

	29/12/2011 dans le cadre du marché de fournitures de carburant à la commune de Papeete, pour un montant minimum de 7 500 000 FCFP TTC et maximum de 30 000 000 FCFP TTC.	
2011-164	Portant reconduction pour une année supplémentaire (2012) de la convention d'ouverture de compte Carte Shell GOLD du 24 novembre 2010 conclu avec la <b>SA Pacific Petroleum et Services (PPS)</b> le 29/12/2011 dans le cadre du marché n°33/2010 de fourniture de carburant à la commune de papeete.	30/12/2011
2011-165	Portant reconduction pour une année supplémentaire (2012) du marché n°37/2010 du 22 novembre 2010 conclu avec la <b>SARL HAUMANI SECURITE</b> le 29/12/2011 dans le cadre du marché de service pour la surveillance et gardiennage du marché municipal de Papeete « MAPURU A PARAITA » pour un montant minimum de 2 500 000 FCFP TTC et maximum de 10 000 000 FCFP TTC.	30/12/2011
2011-166	Portant reconduction pour une année supplémentaire (2012) du marché n°38/2010 du 15 décembre 2010 conclu avec <b>TAHITI DIGIT IMPORT</b> le 29/12/2011 dans le cadre du marché de service pour la maintenance des horodateurs de voirie de PPT, pour un montant de 800 000 minimum FCFPTTC et 3 000 000 FCFPTTC maximum.	30/12/2011
2011-167	Portant reconduction pour une année supplémentaire (2012) du marché n°39/2010 du 15 décembre 2010 conclu avec la <b>SARL CTA</b> le 29/12/2011 dans le cadre du marché de service pour les prestations de travaux divers de terrassement à effectuer dans la commune de PPT, pour un montant minimum de 7 500 000 FCFPTTC et maximum de 30 000 000 FCFPTTC.	30/12/2011
2011-168	Portant reconduction pour une année supplémentaire (2012) du marché n°40/2010 du 15 décembre 2010 conclu avec <b>TAHITI DIGIT IMPORT</b> le 29/12/2011 dans le cadre du marché de fournitures de matériel de signalisation routière destinée à la Direction des Services Techniques de la commune de Papeete, pour un montant minimum 3 750 000 FCFP TTC et maximum de 15 000 000 FCFP TTC.	30/12/2011
2011-169	Portant reconduction pour une année supplémentaire (2012) du marché n°41/2010 du 15 décembre 2010 conclu avec <b>l'EURL</b>	30/12/2011

	<b>Propreté En Polynésie (PEP)</b> le 29/12/2011 dans le cadre du marché de service pour le nettoyage des écoles publiques communales de la commune de Papeete, pour un montant minimum 7 750 000 FCFP TTC et maximum de 30 000 000 FCFP TTC.	
2011-170	Portant reconduction pour une année supplémentaire (2012) du marché n°51/2010 du 23 décembre 2010 conclu avec <b>SAS Télédiffusion de France (TDF)</b> le 29/12/2011 dans le cadre du marché de service pour l'hébergement des équipements radioélectriques de la commune de Papeete.	30/12/2011
2011-171	Portant reconduction pour une année supplémentaire (2012) du marché n°41/2009 du 02 décembre 2009 conclu avec la <b>SA POLYGOUDRONNAGE</b> le 29/12/2011 dans le cadre du marché de travaux de réfection de la voirie à effectuer dans le périmètre de la commune de Papeete, pour un montant minimum 30 000 000 FCFP TTC et maximum de 120 000 000 FCFP TTC.	30/12/2011
2011-172	Portant reconduction pour une année supplémentaire (2012) du marché n°42/2009 du 30 décembre 2009 conclu avec <b>l'EURL Propreté en polynésie (PEP)</b> le 29/12/2011 dans le cadre du marché de service pour le nettoyage du marché municipal de Papeete « MAPURU A PARAITA », pour un montant minimum 2 750 000 FCFP TTC et maximum de 8 000 000 FCFP TTC.	30/12/2011
2011-173	Portant reconduction pour une année supplémentaire (2012) du marché n°16/2010 du 8 mars 2010 conclu avec la <b>SARL JCP NETTOYAGE</b> le 29/12/2011 dans le cadre du marché de service pour le nettoyage et l'entretien des locaux et appareils sanitaires publics communaux de la ville de Papeete , pour un montant minimum 6 500 000 FCFP TTC et maximum de 26 000 000 FCFP TTC.	30/12/2011
2011-174	Portant reconduction pour une année supplémentaire (2012) du marché n°35/2010 du 8 octobre 2010 conclu avec la <b>SAS Télédiffusion de France (TDF)</b> le 29/12/2011 dans le cadre du marché de service pour l'hébergement des équipements de vidéosurveillance de la Direction de la Police municipale (DPM) de Papeete, pour un montant de 637 239 FCFP TTC.	30/12/2011
2011-175	Portant reconduction pour une année supplémentaire (2012) du marché n°36/2010 du 05 novembre 2010 conclu avec la <b>SARL Jardin Vert Service</b> le 29/12/2011 dans le	30/12/2011

	cadre du marché de service pour le traitement des déchets verts de la commune de Papeete pour un montant minimum 6 000 000 FCFP TTC et maximum de 24 000 000 FCFP TTC.	
2011-177	Marché public de fournitures n°28/2011 passé avec <b>TAHITI DIGIT IMPORT (TDI)</b> le 13.12.2011, pour l'acquisition d'horodateurs de voirie et de pièces détachés pour la commune de PPT en 2012, pour un montant minimum TTC de 6 500 000 FCFP et maximum TTC de 24 500 000 FCFP.	26/12/2011
2012-01	Convention de partenariat COMMUNE-FENUA ANIMALIA 2012 passée avec l'association <b>FENUA ANIMALIA</b> le 29 décembre 2011 pour un montant de 400 000 FCFP TTC.	29/12/2011
2012-02	Avenant n°14 à la convention relative au traitement et à l'élimination des déchets ménagers entre la Commune de PAPEETE et la <b>SEP</b>	23/01/2012
2012-18	Marché public de fourniture n°27/2011 passé avec la <b>SA BERGER LEVRAULT</b> le 08.12.11 concernant l'acquisition d'un progiciel GRH Gestion des Ressources Humaines et prestations associées destinés à la Commune de PAPEETE.	26/12/2011
2012-19	Convention de déversement ordinaire aux réseaux d'eaux usées collectifs de la commune de PPT passé avec <b>LA SEML TE ORA NO ANANAHI</b> concernant les conditions de mise en œuvre du raccordement au réseau public des installations de l'abonné et les conditions d'application de la facturation de la redevance d'assainissement et du cahier des charges relatif à la concession du service d'assainissement des eaux usées.	14/10/2009
2012-20	Avenant n°14 à la convention relative au traitement et à l'élimination des déchets ménagers entre la Commune de PAPEETE et la <b>SEP</b> passé le 27.12.2011	23/01/2012

III°) Examen des affaires comme suit :

<b>Délibération n° 2012-01</b>	Unanimité Dont 08 procurations
<p>Sur le rapport n° 2012 / 01 présenté par Mr. Paul MAIOTUI,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, <b>PREND</b> acte de la tenue du débat sur les orientations générales de l'exercice 2012 du budget principal et du budget annexe de la commune de Papeete.</p>	

*L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie française prévoit qu'un débat doit avoir lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. Le vote du budget primitif 2012 étant prévu fin mars, c'est la raison, pour laquelle ce débat est inscrit à l'ordre du jour du présent conseil.*

*Les orientations budgétaires ne peuvent pas comporter l'énonciation de tous les projets qui seront portés par le budget qui reste à élaborer. Par contre, il importe que le conseil puisse connaître quels sont les grands équilibres financiers envisagés et les arbitrages qui en découlent.*

*Après avoir rappelé le contexte économique et financier général ainsi que la situation financière de la commune et de son service public de collecte et de traitement des ordures ménagères et des déchets végétaux créée en 2011, ont été abordés les grands équilibres par l'examen des recettes et des dépenses des deux sections : fonctionnement et investissement mais aussi de l'épargne et de l'endettement.*

- *Les recettes de fonctionnement sont estimées pour 2012 à 4.662 MF pour le budget principal et à 321 MF pour le budget annexe soit 510 MF de moins qu'en 2011.*
- *Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 4.772 MF pour le budget principal et à 652 MF pour le budget annexe.*
- *La charge prévisionnelle de remboursement en intérêt de la dette s'élève à 83 MF et en capital à 170 MF.*
- *La capacité d'autofinancement en 2012 est négative (près de 551.8MF)*
- *Le résultat cumulé de fonctionnement qui s'élève à 1.226 MF permettra le virement à la section d'investissement via notamment les écritures d'amortissement du patrimoine.*
- *Ce virement à la section d'investissement pourrait s'élever à 690 MF.*
- *Le montant total des recettes d'investissement devrait s'élever à plus de 358 MF*
- *Compte tenu du montant du virement de la section de fonctionnement et des recettes envisagées, les dépenses d'investissement (hors remboursement du capital des emprunts) inscrites au budget primitif devront être de l'ordre de 880 MF.*

**Délibération n° 2012-02**

Unanimité  
Dont 08  
procurations

Sur le rapport n° 2012 / 02 présenté par Mr Michel BUIILLARD,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** l'opération « Rénovation du système de climatisation de l'Hôtel de ville, **AUTORISE** le Maire à lancer les appels d'offres et à signer les marchés à intervenir, **PREVOIT** l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au budget de la Commune, exercices 2012, 2013 et 2014.

*Le système de climatisation du bâtiment de l'hôtel de ville par production d'eau glacée ne produit plus de froid pour couvrir les besoins. Datant de 1990, ce système est à changer entièrement. Une étude diagnostic a été réalisée en 2010 par la SPEED énumérant l'ensemble des travaux à prévoir.*

*L'objectif de l'opération est de rénover l'ensemble du système par :*

- *le remplacement des deux centrales de production d'eau glacée (plus performante et consommant moins d'énergie)*
- *le remplacement des pompes pour l'injection de l'eau froide dans le réseau*
- *la mise en place d'un système indépendant VRF pour la salle du conseil municipal, ce qui permettrait un refroidissement plus rapide*
- *le changement du réseau de distribution de l'eau glacée*
- *le changement des ventilo-convecteurs*
- *Le changement des centrales de traitement d'air*

*Le coût de l'opération est estimé à 40 000 000 FCFP, entièrement financé sur fonds propres.*

*Le planning prévisionnel est le suivant :*

*2012 : remplacement des centrales d'eau glacée et des pompes et mise en place d'un système VRF pour la salle du conseil municipal*

*2013 : Changement d'une partie du réseau et d'une partie des ventilo-convecteurs*

*2014 : Changement du reste du réseau et des ventilo-convecteurs*

**Délibération n° 2012-03**

Unanimité  
Dont 08  
procurations

Sur le rapport n° 2012 / 03 présenté par Mr. Michel BUILLARD,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** le déclassement du domaine public de la commune, du véhicule de type « Véhicule de Secours aux Asphyxiés et aux Blessés » (VSAB) », immatriculé n°124194 P, affecté à la Direction de la Protection Civile et de Lutte contre l'Incendie, **APPROUVE** sa mise à la réforme, **DECIDE** de donner au profit de l'association « Comité de Secourisme polynésien et de Protection civile – CSP 987 » le véhicule visé à l'article 1<sup>er</sup> en l'état, **AUTORISE** le Maire à signer tous actes relatifs à cette cession et à l'application de la présente délibération.

*Le Comité de Secourisme polynésien et de Protection civile – CSP 987 est une association créée en 2005 et qui a pour vocation de venir en aide aux victimes d'accidents ou de catastrophes.*

*Ces missions sont nombreuses et consistent notamment en la formation aux premiers gestes de secours et à la participation à diverses manifestations nécessitant la présence de secouristes, mais aussi à l'intervention dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.*

*Pour cela, elle est agréée par la Direction de la Défense et de la Protection Civile.*

*Cependant, elle ne dispose à ce jour d'aucun véhicule de secours. Aussi le président de l'association, Monsieur PANI Maori, a-t-il saisi le maire, par correspondance du 3 mai 2011, d'une demande de mise à disposition d'un véhicule de notre commune de type V.S.A.B (ambulance) qui doit être réformé.*

*La ville est en effet propriétaire d'une ambulance ancienne (n°124194 P), remplacée depuis par du matériel neuf. Cet ancien véhicule peut toutefois encore éventuellement être opérationnel et en mesure de circuler après quelques réparations qui ont été listées par le responsable de l'atelier mécanique de la commune.*

*L'association, par son président, s'est engagée à prendre en charge ces réparations.*

**Délibération n° 2012-04**

Unanimité  
Dont 08  
procurations

Sur le rapport n° 2012 / 04 présenté par Mr. Michel BUILLARD,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** l'opération « Entretien du réseau radio de commandement des Iles du Vent en 2012 », **AUTORISE** le Maire à signer la convention de financement relative au financement par le FIP ou l'Etat, **PREVOIT** l'inscription des crédits relatifs à cette opération au budget principal de la commune sur l'exercice 2012.

**Délibération n° 2012-05**

Unanimité  
Dont 08  
procurations

Sur le rapport n° 2012 / 04 présenté par Mr. Michel BUILLARD,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** l'opération « Location TDF du réseau radio de commandement des Iles du Vent en 2012 », **AUTORISE** le Maire à signer la convention de financement relative à la participation du FIP ou l'Etat, **PREVOIT** l'inscription des crédits relatifs à cette opération au budget principal de la commune, exercice 2012.

*Afin de conserver le réseau radio-commandement des Iles du Vent pour les interventions de la Direction de la Défense et de la Protection Civile et des différents centres de secours de Tahiti et Moorea, la Commune doit solliciter le maintien du financement à 100% par le FIP comme les années précédentes, de l'entretien de cet équipement et de la location de ses sites d'implantation. En cas de refus du FIP, l'Etat sera sollicité.*

*La location pour 2012 devrait s'élever à 3.900.000 fcfp et l'entretien qui fait l'objet d'un contrat pluriannuel devrait s'élever à 3.100.000 fcfp pour 2012.*

**Délibération n° 2012-06**

Unanimité  
Dont 08  
procurations

Sur le rapport n° 2011 / 05 présenté par Mr. Paul MAIOTUI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le Maire à signer le projet d'acte administratif entre le Pays, la Commune et la SEML « Te ora No Ananahi » autorisant l'occupation du domaine public maritime nécessaire à la pose d'un émissaire de rejet en océan des eaux traitées de la station d'épuration de la commune de Papeete située sur le remblai de la Papeava.

*Dans le cadre de la mise en place de l'assainissement collectif des eaux usées, la SEML « Te Ora No Ananahi » a été autorisée, par arrêté n°1873/CM du 23 novembre 2011, à occuper temporairement un emplacement du domaine public maritime destiné à la pose d'un émissaire de rejet en océan des eaux traitées de la future station d'épuration qui sera située sur le remblai de la Papeava.*

*Cette autorisation a été délivrée pour une durée de neuf ans moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 79 800 francs cfp (hors révision et frais d'enregistrement de l'acte) et la conclusion d'une convention entre la Polynésie française et la SEML sur les modalités de cette occupation du domaine public.*

*Néanmoins, au titre de la convention de concession de l'assainissement collectif des eaux usées passée avec la SEML « Te Ora No Ananahi » et afin de tenir compte des contraintes inhérentes au montage des dossiers de financement dans le cadre du contrat de projet, il convient d'inclure la Commune dans cet arrêté d'autorisation d'occupation du domaine public et dans ladite convention fixant les modalités d'occupation. Cette convention sera alors établie au profit conjoint de la Commune de Papeete (en tant que bénéficiaire et autorité délégante) et de la SEML « Te Ora No Ananahi » (en tant que concessionnaire de la délégation de service public).*

*Conformément à l'article 8 de la convention de concession susmentionnée, il revient à la Commune de supporter la redevance d'occupation. Néanmoins, des discussions avec le Pays sont actuellement en cours sur la révision à la baisse du montant de cette redevance annuelle (actuellement fixé à 79 800 frcs CFP) de cette occupation du domaine public qui ne débiterait qu'à compter du deuxième semestre 2013 (période durant laquelle la pose de l'émissaire est prévue).*

*Les négociations avec le Pays portent également sur la modification de la durée de l'autorisation d'occupation (actuellement fixée à neuf ans) afin de la prolonger jusqu'à l'échéance de la concession du service public de l'assainissement, soit jusqu'au 13 juin 2038.*

*Dès que le Pays, la SEML et la Commune se seront convenus sur ces deux points, il pourra alors procéder à la signature du projet d'acte administratif.*

<p style="text-align: center;"><b>Délibération n° 2012-07</b></p>	<p>Unanimité Dont 08 procurations</p>
<p>Sur le rapport n° 2012 / 06 présenté par Mr. Roméo LE GAYIC,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, <b>MODIFIE</b> l'article 2 de la délibération N°2011-56 du 25 Mai 2011 comme suit :</p> <p><i>Au lieu de lire :</i></p> <p>Sous réserve des décisions du Comité des Finances Locales, le financement de cette opération dont le coût est estimé à 131 498 450 FCFP TTC est prévu comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- FIP scolaire – 95% soit 124 923 528 FCFP</li><li>- Fonds propres – 5% soit 6 574 922 FCFP</li></ul> <p><i>Lire :</i></p> <p>Sous réserve des décisions du Comité de pilotage du Contrat de Projets, le financement de cette opération dont le coût est estimé à 119 544 045 FHT soit 131 498 450 FTTC est prévu comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Etat – 50% du HT soit 59 772 023 FCFP</li><li>- Polynésie Française – 50% du HT soit 59 772 023 FCFP</li><li>- Fonds propres – 10% (TVA) soit 11 954 404 FCFP</li></ul> <p>Les autres dispositions de la délibération N° 2011-56 du 25 Mai 2011 restent inchangées.</p>	
<p style="text-align: center;"><b>Délibération n° 2012-08</b></p>	<p>Unanimité Dont 08 procurations</p>
<p>Sur le rapport n° 2012 / 06 présenté par Mr. Roméo LE GAYIC</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, <b>MODIFIE</b> l'article 2 de la délibération N°2011-55 du 25 Mai 2011 comme suit :</p> <p><i>Au lieu de lire :</i></p> <p>Sous réserve des décisions du Comité des Finances Locales, le financement de cette opération dont le coût est estimé à 17 334 124 FCFP est prévu comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- FIP scolaire – 95% soit 16 467 418 FCFP</li><li>- Fond propre – 5% soit 866 706 FCFP</li></ul> <p><i>Lire :</i></p> <p>Sous réserve des décisions du Comité de pilotage du Contrat de Projets, le financement de cette opération dont le coût est estimé à 15 758 294 FHT soit 17 334 124 FTTC est prévu comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Etat – 50% du HT soit 7 879 147 FCFP</li><li>- Polynésie Française – 50% du HT soit 7 879 147 FCFP</li><li>- Fonds propres – 10% (TVA) soit 1 575 830 FCFP</li></ul> <p>Les autres dispositions de la délibération N° 2011-55 du 25 Mai 2011 restent inchangées.</p>	
<p><i>Par délibération N° 2011-55 et 2011-56 du 25 Mai 2011, il a été approuvé les dossiers techniques et les plans de financement en sollicitant le FIP scolaire à 95% pour les deux opérations :</i></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1- « Ecole HITI VAI NUI/VAITAMA – Travaux de remise aux normes des cantines des écoles HITI VAI NUI et VAITAMA, création de salles d'activités, de bureaux GAPP et Psycho y compris la rénovation de la charpente couverture du préau de HITI VAI NUI »</li><li>2- « Ecole HITI VAI NUI – Rénovation des 4 blocs sanitaires ».</li></ol> <p><i>Compte tenu des difficultés du FIP, le Chef des Subdivisions Administratives des Iles du Vent et des Iles sous le Vent nous propose de présenter ces deux opérations au Contrat de Projets.</i></p> <p><i>Rappelant que le plan de financement au Contrat de Projets type se présente comme suit :</i></p>	

- Etat : 50% du HT
- Polynésie Française : 50% du HT
- Commune : Toutes taxes (dont TVA)
- Total : 100% du TTC,

Soit 90% de subvention contre 95% pour le FIP scolaire.

Pour l'année 2012, la Commune de PAPEETE va donc présenter ces deux opérations prioritaires au financement du Contrat de Projets pour un montant total estimé à 135 302 339 FHT soit 148 832 574 FTTC.

IV°) Questions orales : (Article L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales)

.....  
.....

V°) Question diverses :

Le Maire annonce la nomination de Madame Mata GANAHOA au poste de Directrice des Sports par intérim et de Monsieur Roméo TAURAA au poste de Directeur du Marché par intérim en remplacement de Messieurs Eugène HAERERAAROA et Roman EBB qui ont cessé leur activité (Retraite).

Monsieur Jules IENFA rend compte de la dernière réunion du Comité Syndical du SPC PF en sa qualité de référent de la Commune, et remet aux élus une brochure les informant des différentes formations mises en place par le SPC PF.

Monsieur Aldo SARCIAUX évoque le problème de sécurité qu'engendre les cuves de gaz situées à Motu Uta.

Monsieur Jules IENFA partage cette inquiétude, il précise qu'il a soulevé cette question lors d'un conseil d'administration du Port Autonome.

Le Maire se dit également très soucieux de cette situation devant laquelle les gouvernements successifs et l'Etat sont sans solution.

Monsieur Charles FONG LOI informe le Conseil Municipal que les commerçants de la Ville sont ravis suite à la mise en place d'une brigade dédiée au contrôle du stationnement payant.

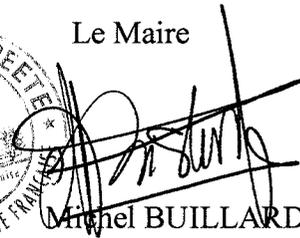
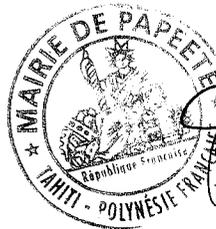
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

Le Secrétaire de séance



Aldo SARCIAUX

Le Maire



Michel BUILLARD